



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Orléans, le 06 mai 2019

MAISON DE L'HABITAT
Monsieur le Président
16 rue Jeanne d'Arc
45000 ORLEANS

OA/ECO
RPR/AIA

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLE
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LÉCONTE
Florence ANDRÉ
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPLUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31 rue du Fb Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28000 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes
d'Orléans

SAS AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° CEE : FR 19 323 479 741

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli les rapports que nous avons établis en notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT

E. COLLET
Associée

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

MAISON DE L' HABITAT

31 décembre 2018

**MAISON DE L'HABITAT
ASSOCIATION
SIEGE SOCIAL : 16 RUE JEANNE D'ARC – 45000 ORLEANS
SIRET : 453 859 019 00011**

..*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

MAISON DE L'HABITAT
ASSOCIATION
SIEGE SOCIAL : 16 RUE JEANNE D'ARC – 45000 ORLEANS
SIRET : 453 859 019 00011

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON DE L'HABITAT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MAISON DE L'HABITAT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons contrôlé le traitement comptable des subventions reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 06 Mai 2019

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT



Estelle COLLET

Associée

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Droits et valeurs similaires	29 236	25 892	3 344		3 344
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	6 360	3 486	2 874	4 994	- 2 120
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	47 087	33 927	13 160	10 741	2 419
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières (2)</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	82 683	63 305	19 378	15 735	3 643
ACTIF IMMOBILISE					
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	3 871		3 871	4 123	- 252
<i>Autres créances (3)</i>					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	73 045		73 045	27 987	45 058
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	38 445		38 445	114 571	- 76 126
Charges constatées d'avance	511		511		511
TOTAL (II)	115 871		115 871	146 681	- 30 810
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	198 555	63 305	135 250	162 416	- 27 166

(1) Dont droit au bail	
(2) Dont à moins d'un an (brut)	
(3) Dont à plus d'un an (brut)	

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
<i>Fonds propres</i>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	21 830	21 830	
. Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Réserves	35 362	35 362	
. Report à nouveau	30 451	35 972	- 5 521
. Résultat de l'exercice	-1 878	-5 521	3 643
<i>Autres fonds associatifs</i>			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	85 764	87 642	- 1 878
<i>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</i>			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
. Provisions pour risques			
. Provisions pour charges			
<i>Fonds dédiés</i>			
. Sur subventions de fonctionnement	10 595	26 000	- 15 405
. Sur autres ressources			
TOTAL (II)	10 595	26 000	- 15 405
<i>Emprunts et dettes (1)</i>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 576	7 602	2 974
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes en assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	28 315	41 171	- 12 856
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)	38 890	48 774	- 9 884

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	135 250	162 416	- 27 166
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	2 050		2 050	1 850	200	10,81
Montants nets produits d'expl.	2 050		2 050	1 850	200	10,81
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			245 071	249 023	- 3 952	-1,59
Cotisations			1 200	1 200		0,00
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			26 000	38 000	- 12 000	-31,58
Autres produits			0	4	- 4	-100
Reprise de provisions						
Transfert de charges			6 900	18 569	- 11 669	-62,84
Sous-total des autres produits d'exploitation			279 171	306 796	- 27 625	-9,00
Total des produits d'exploitation (I)			281 221	308 646	- 27 425	-8,89
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			460	413	47	11,38
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			460	413	47	11,38
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			281 682	309 058	- 27 376	-8,86
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-1 878	-5 521	3 643	65,98
TOTAL GENERAL			283 560	314 579	- 31 019	-9,86

Présenté en Euros				
	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	2 670	12 582	- 9 912	-78,78
Services extérieurs	13 857	15 020	- 1 163	-7,74
Autres services extérieurs	15 857	16 493	- 636	-3,86
Impôts, taxes et versements assimilés	1 036	1 126	- 90	-7,99
Salaires et traitements	172 425	176 113	- 3 688	-2,09
Charges sociales	59 982	60 427	- 445	-0,74
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	7 122	6 743	379	5,62
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	10 595	26 000	- 15 405	-59,25
Autres charges	4	2	2	100,00
Total des charges d'exploitation (I)	283 548	314 507	- 30 959	-9,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	12	0	12	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	12	0	12	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		72	- 72	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		72	- 72	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	283 560	314 579	- 31 019	-9,86
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	283 560	314 579	- 31 019	-9,86
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	25 721	23 410	2 311	9,87
. Dons en nature				
Total	25 721	23 410	2 311	9,87
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	25 721	23 410	2 311	9,87
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total	25 721	23 410	2 311	9,87

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 135 249,55 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 878,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/03/2019 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Règlement CRC 99-01 du 16/02/1999 relatif aux associations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Autres éléments significatifs de l'exercice

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Apports en nature :

L'Association a bénéficié, au moment de sa constitution, de la part de l'Agglo des apports en nature suivants :

- o Logiciel d'enregistrement des demandes de logements sociaux d'une valeur de 21 830 euros - apport sans droit de reprise
- o Système de sécurité d'une valeur de 4 500 euros - apport avec droit de reprise.

Les biens apportés à l'Association étant enregistrés à l'actif du bilan ils font l'objet d'un amortissement comptabilisé conformément au plan comptable général.

Toutefois, pour le bien apporté avec droit de reprise (le bien ne devant pas être renouvelé par l'Association), la contrepartie de la valeur d'apport inscrite en fonds associatifs avec droit de reprise est diminuée pour un montant égal à celui des amortissements par le crédit du compte 75 « autres produits de gestion courante ».

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 82 683 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	32 176	3 420		35 596
Immobilisations corporelles	40 940	7 345	1 198	47 087
Immobilisations financières				
TOTAL	73 116	10 765	1 198	82 683

Amortissements et provisions d'actif = 63 305 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 182	2 196		29 378
Immobilisations corporelles	30 199	4 926	1 198	33 927
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	57 381	7 122	1 198	63 305

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	29 236	25 892	3 344	de 1 à 5 ans
Autres immos.incorporelles	6 360	3 486	2 874	3 ans
Instal./agenc.divers	16 423	7 448	8 975	de 5 à 7 ans
Mat.bureau & informatique	21 768	17 883	3 886	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 895	8 596	299	de 4 à 5 ans
TOTAL	82 683	63 305	19 378	

Suivi des fonds dédiés = 10 595 E

Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Projet de cohabitations intergénérationnelles	38 000	26 000	15 405		10 595
TOTAL	38 000	26 000	15 405		10 595

Etat des créances = 77 426 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	77 426	77 426	
TOTAL	77 426	77 426	

Produits à recevoir par postes du bilan = 3 871 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 871
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	3 871

Charges constatées d'avance = 511 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif*Etat des dettes = 38 890 E*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	10 576	10 576		
Dettes fiscales & sociales	28 315	28 315		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	38 890	38 890		

Charges à payer par postes du bilan = 16 385 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	10 168
Fournisseurs	6 217
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	16 385

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 050 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 050	100,00 %
TOTAL	2 050	100.00 %

Autres informations*Honoraires des Commissaires Aux Comptes*

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 273
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 273

**MAISON DE L'HABITAT
ASSOCIATION
SIEGE SOCIAL : 16 RUE JEANNE D'ARC – 45000 ORLEANS
SIRET : 453 859 019 00011**

* * * * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de
L'exercice clos le 31 Décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Convention avec Action Logement

Une convention entre votre association, et Action Logement Services a été conclue au cours de l'exercice. Elle prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 32 000 € au titre de l'année 2018 par Action Logement Services en faveur de votre association.

- Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

Une convention entre votre association et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret a été signée le 23 octobre 2018. Elle prévoit le versement d'une subvention au fonctionnement de l'association à hauteur de 13 000€.

- Convention avec SOLIHA-AIS

Votre association partage les locaux avec SOLIHA-AIS. A ce titre, la Maison de l'Habitat refacture à SOLIHA-AIS une partie des charges communes. Au cours de l'exercice, les charges refacturées à SOLIHA-AIS s'élèvent à 3 064,51 euros dont 1 730.51 euros de charges locatives et 1 334 euros de services d'accueil.

Fait à ORLEANS, le 06 Mai 2019

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes



Estelle COLLET
Associée